



AVIS PUBLIC

Demande d'une dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 11 octobre 2022 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande d'une dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une marge avant de 5,44 mètres pour une habitation unifamiliale et une marge avant de 3,80 mètres pour une chambre froide/galerie, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces marges à 6,00 mètres et permettre un empiètement, pour l'escalier avant menant à la galerie, dans la marge avant de 3,45 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage limite cet empiètement à 1,75 mètre. <p>(DM 2022-0107)</p>	149, 44 ^e Avenue

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 13^e jour de septembre 2022.

La greffière,
Isabelle Boileau